

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PUIISSON**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf Janvier, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (10) :** BARTHES Daniel, Chantal Gabaude, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, JEAN REMI ANTON, BAGNATI Sylvain, GUIEN Guylaine, GALINIER Norbert, QUIRINY Monique

**Absents :** BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic a donné procuration à BARTHES Daniel, NADAL Caroline a donné procuration à Gabaude Chantal,

**Votants : (12)**

**Secrétaire de séance :** VIALLES GISELE

**N° 2024-01 :**

**OBJET :: AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION MAIRIE 151-  
« REHABILITATION DE MAIRIE »**

M le Maire expose le projet de réhabilitation de la Mairie actuellement située dans les anciens locaux de l'école élémentaire.

M le Maire rappelle qu'il est nécessaire de rénover le Bâtiment B sous l'appartement afin de créer 2 pièces : la salle des mariages et la salle du Conseil.

**DEVIS : 132028.15€ HT SOIT 142824.78 € TTC**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, au titre de l'année 2024 :

<b>Sources</b>	<b>Types d'aide</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Taux</b>
<b><i>Financements publics</i></b>			
Etat	DETR-DSIL	79216.00 €	20 à 60%
Région			
Département	HERAULT ENERGIE		
Autres aides	FOND VERT		

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

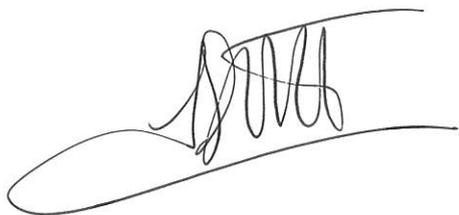
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		52812.00€	
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>132 028.15€</b>	

**Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement (Conseil Départemental et Région et autres aides)
- La commune **s'engage** à solliciter des subventions les plus larges possibles, à tous nos partenaires financiers (Département, Région, et autres)
- **APPROUVE** la mise en œuvre des études préalables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Secrétaire de séance**  
GISELE VIALLES



**Le Maire**  
Daniel Barthes



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)